

Résolution présentée par la délégation de la

République de Biélorussie

Thème Agenda 2030 : Objectifs du Développement Durable

Concerne Création d'une commission permanente contrôlant les sanctions économiques

L'Assemblée Générale,

Inquiétée par les nombreux désastres humanitaires qui ont, en ce moment même, lieu dans divers pays soumis à des sanctions économiques injustes, comme la Transnistrie, et par la souffrance qu'elles engendrent,

Observant l'utilisation desdites sanctions à des fins impérialistes par les États-Unis d'Amérique et par leurs États marionnettes, comme l'entière de l'UE, comme il est le cas de la République Démocratique Populaire de Corée qui souffre, seulement à cause de sa noble idéologie contraire au capitalisme,

Alarmée par l'arbitraire desdits États quant à la mise en place de sanctions, comme il fut le cas suit à la réintégration morale et justifiée de la Crimée par la Fédération de Russie

Déplorant les nombreuses vies perdues suit aux guerres dues à la mise en place de sanctions, comme la guerre entre l'Empire du Japon et les États-Unis d'Amérique de 1941 à 1945,

Décide la création d'une commission composée de délégations des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité, où chaque pays reçoit une voix pour chaque tranche de 100,000,000 d'habitants, qui doit, d'une part juger de la validité des sanctions actuellement en place et de celles imposées dans le futur, et d'autre part contraindre les pays réticents à annuler leurs sanctions à agir ainsi en saisissant tout fonds qu'ils possèdent à l'étranger et imposer un arrêt de tout échange, quel qu'il soit.

*Le texte français fait foi*